

Mutations 2014

Campagne de vœux

Le dépôt des demandes s'effectue sur Agora-Voeux entre la 3ème semaine de décembre 2013 et le 24 janvier 2014 (délai repoussé au 7 février pour les inspecteurs et les contrôleurs stagiaires)

A l'ouverture d'Agora-voeux, il est nécessaire de vérifier les informations existant dans la partie agents : situation familiale et nombre d'enfants à charge, et dans la partie carrière : grade, échelon et date de prise de rang, Ces éléments sont issus directement d'Agora,

La saisie de la demande s'effectue en ligne par enchaînement d'étapes : création, modification, transmission,, Le nombre de vœux est illimité,

Elle peut se faire en plusieurs sessions de saisie mais une validation finale,

Après validation, l'agent doit imprimer sa demande, la dater et la signer avant de la transmettre aux ressources humaines avec les pièces justificatives.

Nombre de mouvements pour les A, B et C

**1 mouvement général en septembre 2014 et 1 mouvement complémentaire en mars 2015
mais sur les mêmes vacances d'emplois**

Les agents doivent indiquer s'ils souhaitent participer aux 2 mouvements ou à un seul de ces mouvements,

Les agents dont la situation personnelle a évolué , pourront déposer une nouvelle demande avant septembre 2014 pour le mouvement complémentaire de mars 2015 et faire valoir leur priorité.

Le mouvement spécifique sur postes au 1er juillet 2014 est maintenu, il reste indépendant de la procédure sur Agora Voeux

Niveau d'affectation par grade

Le niveau d'affectation est différent selon le grade :

- pour les A: Direction, RAN: résidence d'affectation nationale, mission/ structure
- pour les B : Direction, RAN: résidence d'affectation nationale, mission/ structure
- pour les C : Direction, RAN (exceptionnellement structure)

Mouvement par filière pour les B et les C

ALD : à la disposition du directeur , pas d'affectation en CAP locale

Il existe 2 vœux ALD , sur le périmètre du département ou sur la RAN

EDRA : Échelon départemental de renfort et d'assistance seulement en FF

Δ EMR : pas de vœu dédié (inclus dans le vœu Direction via la CAPL)

Niveau d'affectation nationale	FF	GP
C et B	Direction: DDRFIP, DDFIP ou direction spécialisée : DISI, DIRCOFI	Direction : DDRFIP, DDFIP ou direction spécialisée : DISI
	RAN : résidence d'affectation nationale	RAN : résidence d'affectation nationale
C	Missions Filière Fiscale ALD	Missions Gestion des comptes publics Fiscalité ALD
B	Missions : Fiscalité Personnelle : FIPER Fiscalité Professionnelle : FIPRO Service de Publicité Foncière ALD ou structure : Direction, EDRA, BCR	Missions : Gestion des comptes publics Fiscalité personnelle Fiscalité professionnelle FIPER- FIPRO ALD ou structure : Direction

Pour les contrôleurs de la filière GP

la Fiscalité personnelle correspond aux emplois en SIP et trésorerie Amendes

la Fiscalité professionnelle correspond aux emplois en PRS

la fiscalité personnelle / professionnelle correspond aux emplois SIP/SIE

Pour FO DGFIP , ces nouvelles missions structures ne sont pas lisibles pour les agents et peuvent s'avérer dangereuses .

Par exemple un agent B GP affecté sur une RAN en fiscalité personnelle pourrait se voir attribuer un poste en secteur d'assiette, idem pour un agent C affecté sur la mission fiscalité.

Cas des agents promus de C en B par liste d'aptitude en 2014

Les agents classés excellents à l'issue de la CAP locale, doivent obligatoirement déposer une demande de mutation. Ils seront affectés dans le cadre du mouvement général B par filière.

Traitement des demandes de renonciation à la liste d'aptitude

Les agents renonçant à leur promotion après la diffusion sur Ulysse du projet de liste d'aptitude, n'auront aucune priorité pour garder le poste qu'ils occupaient en catégorie C.

Ils sont maintenus dans leur grade et leur département d'affectation , mais ils seront affectés

à la disposition du directeur « ALD » sans résidence.

Gestion des droits acquis pour les B et les C de la filière GP

au titre de l'ancienneté de la demande

FO DGFIP a demandé que dans les départements concernés les mutations de la filière GP se fassent selon l'ordre des tableaux établis à l'ancienneté de la demande.

Au terme du cycle 2013, il reste sur les tableaux prioritaires 32 B inscrits sur 23 départements (dont 22 au titre du retour HM) et 35 C inscrits sur 26 départements (dont 30 au titre du retour HM).

La seule réponse de la DG pour les prioritaires est l'organisation d'un mouvement exceptionnel au 1^{er} janvier 2014 mais seulement sur les départements ouverts en FF.

Pour les B, seuls les agents demandant les Ardennes sont mutés.

Les personnels revenant d'un séjour HM voient leurs droits prioritaires conservés pour la campagne 2014, nous n'avons à ce stade aucune certitude pour les années suivantes.

Pour les tableaux de convenance personnelle, la direction n'a pas encore tranché ... FO DGFIP s'est prononcé contre les 2 hypothèses qui nous ont été soumises lors du groupe de travail, les droits acquis des agents n'étant pas respecté.

Mouvement unifié pour les A

Le cycle 2014 est le premier mouvement unifié pour les Inspecteurs des Finances Publiques. Ils pourront solliciter, dans un même mouvement national, une affectation pour un département, une RAN et un domaine d'activités sur les métiers relevant à la fois de la sphère gestion publique et/ou de la sphère fiscale.

Direction: DDRFIP, DDFIP ou direction spécialisée : DISI, DIRCOFI

RAN

Missions :

Gestion des comptes publics

Fiscalité Gestion (SIP, PRS, Trésorerie Amendes)- Fiscalité Contrôle

Fiscalité immobilière - Cadastre – Hypothèques – Brigade régionale foncière topographique

Domaine - Brigade de contrôle et de recherche BCR – Informatique

Structures :

services de direction, EDRA, Huissier, Chef de poste comptable, ALD

Demandes liées

Les agents B et C des 2 filières pourront déposer une demande liée pour obtenir ensemble une mutation pour changer de département ou de résidence d'affectation. L'ordre des vœux sollicités doit être identique dans les 2 demandes.

Le fait de lier sa demande à celle d'un autre agent n'attribue aucune priorité. Dans le cas où les 2 demandes ne peuvent être satisfaites, aucun des 2 agents ne sera muté.

Les inspecteurs peuvent lier leur demande avec un B ou C de la filière fiscale, un IDIV ou un IP.

Priorités

La part des prioritaires est à 50 % des arrivées dans un département

Priorité absolue à la RAN pour les rapprochements handicapés ou parent d'enfant handicapé

Priorités au département pour les motifs suivants :

Rapprochements de conjoints, /pacsés/concubins

Rapprochement originaire DOM

Rapprochement lieu de résidence enfants en cas de séparation

Les agents doivent produire les pièces justificatives en même temps que leur demande,

Les affectations au titre de la priorité ou en liste normale sur le vœu de rapprochement sont « ALD sans résidence » d'où la nécessité de faire en premier des vœux sur les RAN et les missions,

Critère de classement des vœux

Inter-classement intégral des grades selon l'indice, l'ancienneté administrative est celle détenue au 31/12/2013 , éventuellement bonifiée.

bonification de 6 mois par enfant à charge

bonification région Île de France uniquement pour les C et B de la filière fiscale

bonification ZUS : les arrêtés sont en cours de publication .

Pour information, ce dispositif prévoit l'attribution d'une bonification réelle d'ancienneté, d'1 mois pour les 3 premières années d'exercice en ZUS et de 2 mois par année supplémentaire.

Suppression des demandes de réintégration :

dépôt d'une demande de mutation, prioritaire ou pour convenance personnelle

Règles de première affectation

Les contrôleurs et inspecteurs sont affectés via le mouvement général du 1er septembre, sur la base d'une ancienneté recalculée dans leur nouveau grade, Il y a un interclassement des promus par concours ou liste d'aptitude avec les titulaires,

Les stagiaires externes, n'ayant pas de services antérieurs, seront départagés selon leur rang au concours.

Délai de séjour entre 2 mutations : 1 an

Pour les inspecteurs stagiaires le délai de séjour est décompté à la fin du stage premier métier donc en mars

Délai de séjour de 2 ans pour les chefs de poste comptable et pour les affectations via le mouvement spécifique sur postes.

Annulation d'une demande et refus de mutation

Il est précisé dans l'instruction que toute mutation implique l'obligation stricte de rejoindre l'affectation attribuée à la date du mouvement.

Les demandes d'annulation totale sont possibles 15 jours avant la publication du projet de mouvement sous réserve d'être motivées.

Jusqu'à la fin des débats en CAP nationale, l'annulation doit être motivée par des circonstances nouvelles, graves et imprévisibles

Après la publication du mouvement définitif, l'agent a obligation de s'installer sur le poste obtenu

Attention : Les refus de mutation n'existent plus !!!

En cas d'annulation acceptée, l'agent ne retrouve pas son poste et est affecté «ALD »

N'hésitez pas à demander de l'aide et des conseils pour la rédaction de vos demandes de mutation



FO DGFIP est la seule organisation à revendiquer deux vrais mouvements sur l'année à défendre la liste d'aptitude et le droit au retour dans leur département d'origine pour les promus de C en B issus des concours et promotions internes.

FO DGFIP revendique un classement des prioritaires à l'ancienneté du fait générateur (date du mariage, PACS, naissance enfant...)

Grille d'interclassement intégral des grades

Grade	Echelon	Indice nouveau majoré au 01.07.2012
contrôleur principal	11ème	562
contrôleur principal	10ème	540
contrôleur principal	9ème	519
contrôleur 1ère classe	13ème	515
contrôleur principal	8ème	494
contrôleur 1ère classe	12ème	491
contrôleur 2ème classe*	13ème	486
contrôleur principal	7ème	471
contrôleur 1ère classe	11ème	468
contrôleur 2ème classe*	12ème	466
contrôleur principal	6ème	449
contrôleur 1ère classe	10ème	445
contrôleur 2ème classe*	11ème	443
contrôleur principal	5ème	428
contrôleur 1ère classe	9ème	425
contrôleur 2ème classe*	10ème	420
contrôleur principal	4ème	410
contrôleur 1ère classe	8ème	405
contrôleur 2ème classe*	9ème	400
contrôleur principal	3ème	395
contrôleur 1ère classe	7ème	390
contrôleur 2ème classe*	8ème	384
contrôleur principal	2ème	380
contrôleur 1ère classe	6ème	375
contrôleur 2ème classe*	7ème	371
contrôleur principal	1er	365
contrôleur 1ère classe	5ème	361
contrôleur 2ème classe*	6ème	358
contrôleur 1ère classe	4ème	348
contrôleur 2ème classe*	5ème	345
contrôleur 1ère classe	3ème	340
contrôleur 2ème classe*	4ème	334
contrôleur 1ère classe	2ème	332
contrôleur 1ère classe	1er	327
contrôleur 2ème classe*	3ème	325
contrôleur 2ème classe*	2ème	316
contrôleur 2ème classe*	1er	314

* : titulaire ou stagiaire.

En dernier, tous les agents de catégorie B originaires d'une autre administration et non encore intégrés dans les cadres de la DGFIP – filière fiscale

ANNEXE 5 – CRITERES D'INTERCLASSEMENT DES AGENTS DE CATEGORIE C (Administratif)

Grille d'interclassement intégral des grades

Grade	Echelon	Indice nouveau majoré au 01.07.2012
AAP 1ère	Spécial	430
AAP 1ère	7	416
AAP 1ère	6	394
AAP 2ème	11	392
AAP 2ème	10	379
AAP 1ère	5	377
AA 1ère	11	369
AAP 2ème	9	362
AAP 1ère	4	360
AA 1ère	10	356
AA 2ème	11	355
AAP 2ème	8	350
AAP 1ère	3	347
AA 1ère	9	345
AAP 2ème	7	338
AA 2ème	10	338
AAP 1ère	2	336
AA 1ère	8	335
AAP 2ème	6	328
AA 2ème	9	326
AAP 1ère	1	325
AA 1ère	7	325
AA 2ème	8	319
AAP 2ème	5	318
AA 1ère	6	316
AA 2ème	7	315
AAP 2ème	4	314
AA 1ère	5	314
AA 2ème	6	313
AAP 2ème	3	312
AA 1ère	4	312
AA 2ème	5	312
AAP 2ème	2	311
AA 1ère	3	311
AA 2ème	4	311
AAP 2ème	1	310
AA 1ère	2	310
AA 2ème	3	310
AA 1ère	1	309
AA 2ème	2	309
AA 2ème	1	308

En dernier, tous les agents de catégorie C originaires d'une autre administration et non encore intégrés dans les cadres de la DGFIP filière fiscale.

Fiche de mutation n°75T-Campagne de mutation 2013-

1 - INFORMATIONS AGENT		N° DGFIP :	
Nom patronymique :		Nom marital (ou usuel) :	
Prénom :		Situation familiale :	
Date de naissance :		Nombre d'enfants à charge :	
Dépt. de naissance :			
Profession du conjoint, concubin ou pacsé :			
Adresse		Voie ou rue :	
Numéro :		Complément d'adresse :	
Code Postal :		Commune du domicile :	
2 - INFORMATIONS CARRIERE			
Grade :			
Résidence administrative :			
3 - PRIORITES DEMANDEES :		Je demande le bénéfice des priorités suivantes :	
a		Priorité pour rapprochement	
de conjoint <input type="checkbox"/>		de concubin <input type="checkbox"/>	
PACS <input type="checkbox"/>		familial <input type="checkbox"/>	
		Informatique (A,, B,C) <input type="checkbox"/>	
Nom et prénom du conjoint, concubin, pacsé ou soutien de famille :			
Commune d'exercice de la profession du conjoint, concubin ou pacsé :			Code postal :
Externe <input type="checkbox"/>		Au département de :	
y compris sur EDRA <input type="checkbox"/>			
Avec examen <input type="checkbox"/>		A la RAN de :	
Interne <input type="checkbox"/>		(pour les agents déjà dans le département)	
Du lieu de travail du conjoint, concubin, pacsé <input type="checkbox"/>		A la RAN de :	
du domicile <input type="checkbox"/>			
b. Priorité suite à réorganisation administrative / droit à maintien sur un poste ou retour à l'ancienne résidence			
1) Priorité sur le poste <input type="checkbox"/>			
2) Priorité sur le dernier emploi vacant <input type="checkbox"/>		A la RAN de :	
3) Garantie de maintien à la RAN <input type="checkbox"/>		A la RAN de :	
c. Priorité pour agent handicapé <input type="checkbox"/>		Au département de :	
d. Priorité pour soins à enfant atteint d'une invalidité <input type="checkbox"/>		A la RAN de :	
e. Priorité pour originaire D.O.M <input type="checkbox"/>			
4 - QUALIFICATION		5 - EN CAS DE POSITION EN COURS	
Nature :		Date de réintégration souhaitée :	
Date de prise de fonction dans cette qualification :			
6 - SITUATION D'INCOMPATIBILITE (cat A et B)		7 - DEMANDE LIEE AVEC	
Motif d'incompatibilité : <input type="checkbox"/>		Nom :	
Je demande à bénéficier de la dispense prévue <input type="checkbox"/>		Prénom :	
Fonctions électives <input type="checkbox"/>		Grade :	
		N° DGFIP :	
8 - MOUVEMENT PRINCIPAL ET MOUVEMENT COMPLEMENTAIRE		9 - DEMANDE CONSERVATOIRE <input type="checkbox"/>	
Je souhaite l'examen de ma demande :		10 - Avis, date et signature du directeur	
1) au mouvement général et au mouvement complémentaire <input type="checkbox"/>			
2) au mouvement général exclusivement <input type="checkbox"/>			
3) au mouvement complémentaire exclusivement <input type="checkbox"/>			
Nombre d'intercalaires :		<input type="checkbox"/>	
Nombre de vœux sollicités :			
A _____, le _____			
signature de l'agent :			